

III. 1. 3. OUTILS PRATIQUES

Pour toutes questions sur les modalités de passation des marchés, les acheteurs publics peuvent se reporter aux sites internet du Ministère de l'économie des finances et de l'emploi⁸ :

- le portail internet du ministère (rubrique « espace des marchés publics ») à l'adresse suivante :
http://www.minefe.gouv.fr/themes/marches_publics/index.htm

Le ministère de l'économie, des finances et de l'emploi a ouvert un portail destiné aux questions sur les collectivités territoriales, à l'adresse suivante :

http://www.colloc.minefi.gouv.fr/colo_struct_marc_publ/index.html

- les guides et recommandations des GEM sur le portail des marchés publics :
http://www.minefe.gouv.fr/directions_services/daj/guide/gpem/table.html

- le portail de la Commission des marchés publics de l'Etat à l'adresse suivante :
http://www.minefe.gouv.fr/themes/marches_publics/directions_services_daj_cmpe.php

Ces sites contiennent un grand nombre d'informations. Ils renvoient par des liens hypertextes à la réglementation existante. On y trouvera également :

- des réponses aux questions les plus fréquemment posées par les acheteurs ;
- la possibilité, pour ceux-ci, d'interroger directement par courrier électronique les services du ministère ;
- des guides sectoriels et thématiques (en particulier sur la dématérialisation de la commande publique), des rapports et études ;
- des fiches techniques sur le déroulement des procédures et des questions juridiques particulières,
- les formulaires obligatoires ;
- et des propositions de modèles non obligatoires pour les documents de passation des marchés.

III. 2. MÉTHODES D'APPROVISIONNEMENT ET PRIX

Les questions de prix se posent aussi bien à l'occasion du lancement des appels d'offres que de la détermination des prix de règlement. Il y a lieu de distinguer les marchés de fournitures "en l'état" et les marchés d'articles imprimés.

Le cas des marchés d'articles imprimés, ainsi que celui des travaux d'impression, avait été traité dans un guide particulier (guide documentaire édité par l'Imprimerie Nationale, 1978). Ce guide, épuisé, n'est plus à jour, et un autre document est à l'étude ; il peut, en attendant, être consulté à la documentation de l'Observatoire économique des achats publics.

Le présent chapitre a pour objet, d'une part, d'exposer les différentes méthodes d'approvisionnement en articles transformés des papiers et cartons et, d'autre part, de rappeler les modalités de la formation des prix initiaux et de l'évolution des prix dans les marchés de l'espèce.

III. 2. 1. MÉTHODES D'APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS DE PRODUITS PAPETIERS, D'ARTICLES DE PAPETERIE ET D'IMPRIMÉS

Les achats publics de fournitures destinées au fonctionnement des services sont importants. Les besoins de ceux-ci sont variés quant à leur nature, à leur volume, aux modalités de livraison .. Malgré cette variété, le caractère homogène des articles autorise dans certains cas une centralisation des commandes, ce qui permet de bénéficier des effets habituels de séries.

⁸L'attention de l'utilisateur du présent guide est appelée sur le fait que les variations des attributions ministérielles et des dénominations des ministères font que les dénominations des sites internet qui vont suivre ont été vérifiées en novembre 2007, mais sont toujours susceptibles de modifications ultérieures.